



## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

**N01BASE**

N01 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.001		
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES	7:50
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL	7:52
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT	7:56
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS	7:59
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE	8:00
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS	8:04
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:19
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

**N01BASE**

N01 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.701		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE	17:21
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS	17:27
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE	17:32
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS	17:35
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT	17:37
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL	17:42
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

### Abréviations :

**ABS** = Abords de ...  
**VC** = Voie communale  
**RD** = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N01MER

N01 MERCREDI MATIN

SA01.M01	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES		7:34
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL		7:36
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT		7:40
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS		7:43
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE		7:45
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS		7:49
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE		7:55
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

### N01MER

N01 MERCREDI MIDI

SA01.01M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:23
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE		12:36
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS		12:41
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE		12:46
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS		12:47
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT		12:50
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL		12:54
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES		12:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale



## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N02BASE

N02 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.002		
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	7:23
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	7:26
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	7:29
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	7:31
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	7:38
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	7:40
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	7:43
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	7:49
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	7:55
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	7:59
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	8:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	

### N02BASE

N02 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.702		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	17:31
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	17:35
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	17:41
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	17:47
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	17:50
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	17:53
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	17:59
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	18:02
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	18:04
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	18:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N02MER

N02 MERCREDI MATIN

SA01.M02	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	7:08
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	7:11
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	7:12
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	7:14
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	7:21
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	7:24
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	7:26
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	7:31
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	7:41
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	7:44
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

### N02MER

N02 MERCREDI MIDI

SA01.02M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:23
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	12:46
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	12:50
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	12:56
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	13:02
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	13:04
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	13:07
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	13:14
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	13:16
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	13:19
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N03BASE

N03 MATIN

SA01.003	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.055	GUIPEL EGLISE	7:33
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	7:41
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	7:44
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	7:50
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	7:52
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:55
SA01.040	ANDOUILLE-NEUVILLE LE CHAMP HERVE	8:09
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	8:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	

### N03BASE

N03 17H00

SA01.703	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.03T	AUBIGNE VILLAGE DE LA MAGNANE	17:20
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:35
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	17:39
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	17:43
SA01.055	GUIPEL EGLISE	17:50
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	18:01
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	18:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N03MER

N03 MERCREDI MATIN

SA01.M03	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.055	GUIPEL EGLISE	7:19
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	7:27
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	7:30
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	7:36
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	7:38
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:40
SA01.040	ANDOUILLE-NEUVILLE LE CHAMP HERVE	7:55
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

### N03MER

N03 MERCREDI MIDI

SA01.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:23
SA01.03T	AUBIGNE VILLAGE DE LA MAGNANE	12:34
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	12:50
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	12:54
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	12:57
SA01.055	GUIPEL EGLISE	13:05
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	13:16
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	13:17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N04BASE**

N04 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.004		
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	7:29
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	7:38
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	7:39
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	7:44
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	7:48
SA01.038	MELESSE GUIHARDIERE	7:58
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	8:03
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	8:05
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	8:08
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS	8:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

**N04BASE**

N04 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.704		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS	17:10
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	17:17
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	17:19
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	17:22
SA01.038	MELESSE GUIHARDIERE	17:26
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	17:36
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	17:39
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	17:43
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	17:44
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N04MER

N04 MERCREDI MATIN

SA01.M04	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	7:15
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	7:24
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	7:25
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	7:30
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	7:34
SA01.038	MELESSE GUIHARDIERE	7:43
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	7:48
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	7:50
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	7:53
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAI	8:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

### N04MER

N04 MERCREDI MIDI

SA01.04M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAI	12:29
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	12:37
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	12:39
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	12:41
SA01.038	MELESSE GUIHARDIERE	12:46
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	12:55
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	12:59
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	13:03
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	13:04
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	13:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale



**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N05BASE**

N05 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.005		
SA01.041	BETTON GARE	7:48
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	8:00
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	8:05
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25

**N05BASE**

N05 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL		
SA01.705		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	17:18
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	17:22
SA01.041	BETTON GARE	17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N05MER**

N05 MERCREDI MATIN

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.M05		
SA01.041	BETTON GARE	7:33
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	7:45
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	7:50
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

**N05MER**

N05 MERCREDI MIDI

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.05M		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:25
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	12:35
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	12:40
SA01.041	BETTON GARE	12:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N06BASE

N06 MATIN

SA01.006	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	7:46
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	7:54
SA01.023	MOUAZE JANAIS	7:59
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	8:04
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	8:05
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

### N06BASE

N06 17H00

SA01.706	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:10
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	17:17
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	17:19
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	17:21
SA01.023	MOUAZE JANAIS	17:28
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	17:35
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	17:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N06MER

N06 MERCREDI MATIN

SA01.M06	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	7:33
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	7:41
SA01.023	MOUAZE JANAIS	7:46
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	7:51
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	7:52
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	7:55
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

### N06MER

N06 MERCREDI MIDI

SA01.06M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:25
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	12:32
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	12:34
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	12:36
SA01.023	MOUAZE JANAIS	12:42
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	12:50
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	12:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N07BASE

N07 MATIN

SA01.007	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: A0	
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	8:00
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	8:04
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	8:06
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	8:25
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	

### N07BASE

N07 17H00

SA01.707	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: A0	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	17:17
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	17:19
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	17:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

**N07MER**

N07 MERCREDI MIDI

SA01.M07	fréquence: --E-----	Transporteur: A0
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	7:45
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	7:49
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	7:52
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

**N07MER**

N07 MERCREDI MIDI

SA01.07M	fréquence: --E-----	Transporteur: A0
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:23
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	12:37
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	12:39
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	12:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

### Abréviations :

**ABS** = Abords de ...  
**VC** = Voie communale  
**RD** = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N08BASE

N08 MATIN

SA01.008	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN	7:37
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE	7:43
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE	7:46
SA01.045	MONTREUIL SUR ILLE STAND MATIN	7:54
SA01.01S	ST MEDARD BOURG	8:07
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

### N08BASE

N08 17H00

SA01.708	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN	17:20
SA01.01S	ST MEDARD BOURG	17:24
SA01.027	MONTREUIL SUR ILLE 55 AVENUE REY	17:36
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE	17:44
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE	17:51
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N08MER

N08 MERCREDI MATIN

SA01.M08	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN		7:19
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE		7:24
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE		7:31
SA01.045	MONTREUIL SUR ILLE STAND MATIN		7:38
SA01.01S	ST MEDARD BOURG		7:51
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN		7:55
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

### N08MER

N08 MERCREDI MIDI

SA01.08M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:23
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN		12:35
SA01.01S	ST MEDARD BOURG		12:38
SA01.027	MONTREUIL SUR ILLE 55 AVENUE REY		12:51
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE		12:59
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE		13:06
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN		13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N09BASE

N09 MATIN

SA01.009	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	7:57
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	7:58
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

### N09BASE

N09 17H00

SA01.709	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	17:26
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	17:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N09MER**

N09 MERCREDI MATIN

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.M09		
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	7:42
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	7:44
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

**N09MER**

N09 MERCREDI MIDI

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.09M		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	12:46
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	12:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale



## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N10BASE

N10 MATIN

SA01.010	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS	7:33
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE	7:42
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS	7:45
SA01.021	GAHARD LA BARRIERE	7:51
SA01.126	GAHARD LA GODAIS	7:52
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY	7:53
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	8:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	

### N10BASE

N10 17H00

SA01.710	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY	17:30
SA01.126	GAHARD LA GODAIS	17:31
SA01.021	GAHARD LA BARRIERE	17:32
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS	17:38
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE	17:42
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N10MER**

N10 MERCREDI MATIN

SA01.M10	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS		7:19
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE		7:28
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS		7:31
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE		7:37
SA01.126	GAHARD LA GODAIS		7:38
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY		7:39
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

**N10MER**

N10 MERCREDI MIDI

SA01.10M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:23
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY		12:43
SA01.126	GAHARD LA GODAIS		12:44
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE		12:45
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS		12:51
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE		12:54
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS		13:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N11BASE

N11 MATIN

SA01.011	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	7:55
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	8:03
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	8:05
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	8:07
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

### N11BASE

N11 17H00

SA01.711	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	17:17
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	17:20
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	17:23
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	17:24
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	17:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N11MER**

N11 MERCREDI MATIN

SA01.M11	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE		7:45
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP		7:53
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE		7:55
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE		7:57
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU		8:00
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

**N11MER**

N11 MERCREDI MIDI

SA01.11M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:23
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU		12:32
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE		12:35
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE		12:38
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP		12:39
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE		12:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N12BASE

N12 MATIN

SA01.012	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	7:45
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	7:47
SA01.097	GAHARD ROSIERE	7:49
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	7:51
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	8:01
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	8:06
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:17
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

### N12BASE

N12 17H00

SA01.712	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	17:15
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	17:17
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	17:23
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	17:35
SA01.097	GAHARD ROSIERE	17:40
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	17:46
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	17:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N12MER

N12 MERCREDI MATIN

SA01.M12	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE		7:30
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS		7:33
SA01.097	GAHARD ROSIERE		7:39
SA01.020	GAHARD LA MAZURE		7:44
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET		7:53
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX		7:58
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON		8:01
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

### N12MER

N12 MERCREDI MIDI

SA01.12M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		11:40
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		11:43
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON		11:50
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX		11:52
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET		12:00
SA01.020	GAHARD LA MAZURE		12:12
SA01.097	GAHARD ROSIERE		12:17
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS		12:20
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE		12:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale



**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N13BASE**

N13 MATIN

SA01.013	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL	7:45
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD	7:53
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:55
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU	7:56
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE	7:57
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	8:01
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	8:06
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:17
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

**N13BASE**

N13 17H00

SA01.713	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	17:14
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	17:17
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	17:22
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE	17:27
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU	17:28
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:31
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD	17:34
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N13MER

N13 MERCREDI MATIN

SA01.M13	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL		7:30
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD		7:38
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		7:41
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU		7:42
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE		7:43
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD		7:46
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT		7:51
SA01.016	ST MEDARD MORTIER		7:53
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:05
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

### N13MER

N13 MERCREDI MIDI

SA01.13M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:22
SA01.016	ST MEDARD MORTIER		12:34
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT		12:37
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD		12:42
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE		12:47
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU		12:50
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		12:53
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD		12:56
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL		13:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N14BASE

N14 MATIN

SA01.014	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON	7:47
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	7:50
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE	8:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:15
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20

### N14BASE

N14 17H00

SA01.714	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:08
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE	17:25
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	17:32
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ...
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.**
**N14MER**

N14 MERCREDI MATIN

SA01.M14	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON		7:40
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE		7:43
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE		7:53
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

**N14MER**

N14 MERCREDI MIDI

SA01.14M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:18
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE		12:52
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE		12:59
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON		13:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N15BASE

N15 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.015		
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	7:36
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	7:40
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	7:44
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	7:46
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	7:52
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

### N15BASE

N15 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.715		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:13
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	17:35
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	17:46
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	17:50
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	17:55
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N15MER

N15 MERCREDI MATIN

SA01.M15	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	7:28
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	7:32
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	7:36
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	7:38
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	7:43
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

### N15MER

N15 MERCREDI MIDI

SA01.15M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:18
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	12:51
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	12:58
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	13:02
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	13:03
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N16BASE

N16 MATIN

SA01.016	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	7:42
SA01.064	SENS DENISAI	7:45
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	7:49
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	7:52
SA01.079	SENS LOIRON	7:54
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	7:55
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHÉ	7:57
SA01.092	SENS LA HURLAIS	8:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:15
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

### N16BASE

N16 17H00

SA01.716	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:08
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.065	SENS LA HURLAIS RETOUR	17:33
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHÉ	17:37
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	17:40
SA01.064	SENS DENISAI	17:42
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	17:46
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	17:49
SA01.079	SENS LOIRON	17:51
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	17:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N16MER

N16 MERCREDI MATIN

SA01.M16	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	7:37
SA01.064	SENS DENISAI	7:38
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	7:41
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	7:45
SA01.079	SENS LOIRON	7:47
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	7:48
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	7:50
SA01.092	SENS LA HURLAIS	7:53
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:08
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

### N16MER

N16 MERCREDI MIDI

SA01.16M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:18
SA01.065	SENS LA HURLAIS RETOUR	12:50
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	12:54
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	12:57
SA01.064	SENS DENISAI	12:59
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	13:02
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	13:05
SA01.079	SENS LOIRON	13:07
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale





## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N17BASE

N17 MATIN

SA01.017	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	7:27
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	7:33
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE	7:40
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	7:49
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	7:51
SA01.068	GAHARD LE BEZIER	7:55
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:13
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20

### N17BASE

N17 17H00

SA01.717	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:13
SA01.068	GAHARD LE BEZIER	17:38
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	17:45
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	17:47
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE	17:56
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	18:03
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	18:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N17MER

N17 MERCREDI MATIN

SA01.M17	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS		7:17
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG		7:23
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE		7:30
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS		7:39
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS		7:41
SA01.068	GAHARD LE BEZIER		7:45
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:03
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

### N17MER

N17 MERCREDI MIDI

SA01.17M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:22
SA01.068	GAHARD LE BEZIER		12:48
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS		12:54
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS		12:56
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE		13:05
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG		13:13
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS		13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N18BASE

N18 MATIN

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT TIV		
SA01.018		
SA01.051	SENS GRAND AUNAY	7:39
SA01.057	SENS LIARDAIS	7:43
SA01.061	SENS LES BERTAIS	7:47
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER	7:55
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE	8:02
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:23
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25

### N18BASE

N18 17H00

fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT TIV		
SA01.718		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE	17:29
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER	17:38
SA01.061	SENS LES BERTAIS	17:46
SA01.057	SENS LIARDAIS	17:49
SA01.051	SENS GRAND AUNAY	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale

## Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

### N18MER

N18 MERCREDI MATIN

SA01.M18	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT TIV	
SA01.051	SENS GRAND AUNAY		7:24
SA01.057	SENS LIARDAIS		7:28
SA01.061	SENS LES BERTAIS		7:32
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER		7:40
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE		7:46
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

### N18MER

N18 MERCREDI MIDI

SA01.18M	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT TIV	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:23
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE		12:49
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER		12:58
SA01.061	SENS LES BERTAIS		13:06
SA01.057	SENS LIARDAIS		13:09
SA01.051	SENS GRAND AUNAY		13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS = Abords de ...  
 VC = Voie communale  
 RD = Route départementale